



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

COMPTE RENDU DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze avril, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de LIMEUX en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

5 avril 2022

Nombre de délégués

En exercice : 21

Présents : 15

**Etaient présents** : M. Alain MORNAY, Président, Mme Laure BAILLEUL, M. Bernard BAUCHER, M. Alain DE GALBERT, Mme Agnès DELANNOY, M. Jany FOUGERE, M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, M. Eric KORCABA, M. Olivier HOCHEDDEL, M. Rémi POINTEREAU, M. Damien PRELY, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, Mme Isabelle VILLEMONT, M. Julien YVON, membres.

**Pouvoirs** : Mme Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à M. Jany FOUGERE  
Pascale DIAS donne pouvoir à Alain MORNAY  
Chantal CREPAT à Jean-Sylvain GUILLEMAIN  
Rémi POINTEREAU à Damien PRELY  
Muriel LECLERC à Bernard BAUCHER

**Excusés** : M. Filipe MAIA

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

**2022-22 APPROBATION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER**

La Communauté de communes Cœur de Berry s'est engagée à appliquer la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022. La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local.

La mise en place de ce nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022 conduit la CDC à établir un règlement budgétaire et financier.

Ce document a vocation à regrouper dans un document unique les règles fondamentales qui s'appliquent aux acteurs de la collectivité en matière de gestion budgétaire et comptable.

Le présent règlement soumis à l'approbation du conseil communautaire a pour objectif de renforcer la cohérence entre les règles budgétaires et comptables et les pratiques de gestion, et de faciliter l'appropriation des règles par l'ensemble de la collectivité et promouvoir une culture de la gestion communale.

Ce règlement est adopté pour la durée de la mandature. Il pourra faire l'objet de modifications par le conseil communautaire.

Accusé de réception en préfecture  
018-200070571-20220411-2022-22-1-DE  
Objet : Règlement budgétaire et financier 2022-2025  
Date de réception préfecture : 12/04/2022

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

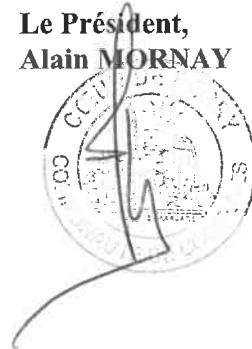
Vu la loi NOTRe,

Vu le projet de règlement budgétaire et financier ci-joint,

Il est proposé au conseil de délibérer sur le projet de règlement proposé.

Après en avoir délibéré, le conseil décide **UNANIMEMENT** d'adopter le règlement budgétaire et financier proposé.

**Le Président,  
Alain MORNAY**



Accusé de réception en préfecture  
018-200070571-20220411-2022-22-1-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2022  
Date de réception préfecture : 12/04/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

COMPTE RENDU DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze avril, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de LIMEUX en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

5 avril 2022

Nombre de délégués

En exercice : 21

Présents : 15

**Etaient présents** : M. Alain MORNAY, Président, Mme Laure BAILLEUL, M. Bernard BAUCHER, M. Alain DE GALBERT, Mme Agnès DELANNOY, M. Jany FOUGERE, M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, M. Eric KORCABA, M. Olivier HOCHEDDEL, M. Rémi POINTEREAU, M. Damien PRELY, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, Mme Isabelle VILLEMONT, M. Julien YVON, membres.

**Pouvoirs** : Mme Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à M. Jany FOUGERE  
Pascale DIAS donne pouvoir à Alain MORNAY  
Chantal CREPAT à Jean-Sylvain GUILLEMAIN  
Rémi POINTEREAU à Damien PRELY  
Muriel LECLERC à Bernard BAUCHER

**Excusés** : M. Filipe MAIA

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

**2022-23 COMPTE DE GESTION 2021 : BUDGET PRINCIPAL**

---

Le compte de gestion est le reflet de la comptabilité tenue par le trésorier. Il doit être en concordance avec le compte administratif tenu par la communauté de communes.

Vu les résultats du compte de gestion 2021 pour le budget, à savoir :

**Résultat d'investissement 2021**

- Résultat d'exercice 2021 :	-191 337.25 €
- Résultat antérieur 2020 reporté :	- 305 532.88 €
- Résultat de clôture :	- 496 870.13 €

Accusé de réception en préfecture  
018-200070571-20220411-2022-23-1-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2022  
Date de réception préfecture : 12/04/2022

## Résultat de fonctionnement 2021

- Résultat d'exercice 2021 :	264 189.79 €
- Résultat de fonctionnement reporté :	1 514 735.08 €
- Résultat de clôture (002) :	1 778 924.87 €
- Besoin de financement section investissement (1068):	496 870.13 €
- Résultat reporté (002 BP 2022) :	1 282 054.74 €

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit dans ses écritures.

Considérant que le compte de gestion du budget principal n'appelle aucune observation ni aucune réserve.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021.
- 2) Statuant sur l'exécution du budget sur l'exercice 2021
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le conseil communautaire est invité à déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le conseil vote **UNANIMEMENT** le compte de gestion 2021 ci-dessus présenté et déclare que ledit compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Président,  
Alain MORNAY



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON  
COMPTE RENDU DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze avril, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de LIMEUX en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

5 avril 2022

Nombre de délégués

En exercice : 21

Présents : 15

**Etaient présents** : M. Alain MORNAY, Président, Mme Laure BAILLEUL, M. Bernard BAUCHER, M. Alain DE GALBERT, Mme Agnès DELANNOY, M. Jany FOUGERE, M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, M. Eric KORCABA, M. Olivier HOCHEDDEL, M. Rémi POINTEREAU, M. Damien PRELY, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, Mme Isabelle VILLEMONT, M. Julien YVON, membres.

**Pouvoirs** : Mme Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à M. Jany FOUGERE  
Pascale DIAS donne pouvoir à Alain MORNAY  
Chantal CREPAT à Jean-Sylvain GUILLEMAIN  
Rémi POINTEREAU à Damien PRELY  
Muriel LECLERC à Bernard BAUCHER

**Excusés** : M. Filipe MAIA

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

**2022-24 COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : BUDGET PRINCIPAL**

---

L'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

L'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les séances du Conseil communautaire où le compte administratif est débattu, le Conseil communautaire élit son président, le Président devant se retirer au moment du vote.

Vu le compte de gestion dressé par le comptable, le Conseil communautaire est invité à approuver le compte administratif 2021 arrêté aux chiffres suivants :

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses de l'exercice 2021	897 949.71 €
Recettes de l'exercice 2021	706 612.46 €
Résultat de l'exercice 2021	- 191 337.25 €
Résultat exercices antérieurs	- 305 532.88 €
<hr/>	
Résultat de clôture (001 BP 2022)	- 496 870.13 €
Restes à réaliser Dépenses	0 €
Restes à réaliser Recettes	0 €
Restes à réaliser Solde	0 €
Solde global (001 BP 2022)	- 496 870.13 €

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses de l'exercice 2021	1 089 766.18 €
Recettes de l'exercice 2021	1 353 955.97 €
Résultat de l'exercice 2021	264 189.79 €
Résultats exercices antérieurs	1 514 735.08 €
<hr/>	
Résultat de clôture	1 778 924.87 €
Besoin de financement section investissement (1068)	496 870.13 €
Résultat reporté (002 BP 2022)	1 282 054.74 €

Après en avoir délibéré, le conseil décide **UNANIMEMENT** de voter le compte administratif 2021 ci-dessus présenté.

**Le Président**

**Alain MOINAY**

Reçus de réception en préfecture  
018-200070571-20220411-2022-24-1-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2022  
Date de réception préfecture : 12/04/2022



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

COMPTE RENDU DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze avril, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de LIMEUX en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

5 avril 2022

Nombre de délégués

En exercice : 21

Présents : 15

**Étaient présents** : M. Alain MORNAY, Président, Mme Laure BAILLEUL, M. Bernard BAUCHER, M. Alain DE GALBERT, Mme Agnès DELANNOY, M. Jany FOUGERE, M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, M. Eric KORCABA, M. Olivier HOCHEDÉL, M. Rémi POINTÉREAU, M. Damien PRELY, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, Mme Isabelle VILLEMONT, M. Julien YVON, membres.

**Pouvoirs** : Mme Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à M. Jany FOUGERE  
Pascale DIAS donne pouvoir à Alain MORNAY  
Chantal CREPAT à Jean-Sylvain GUILLEMAIN  
Rémi POINTÉREAU à Damien PRELY  
Muriel LECLERC à Bernard BAUCHER

**Excusés** : M. Filipe MAIA

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

**2022-25 AFFECTATION DE RESULTATS 2021 SUR LE BUDGET PRINCIPAL 2022**

Vu le compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal, il est proposé au Conseil communautaire d'affecter les résultats du budget principal sur le budget primitif 2022 comme suit :

• **A la section d'investissement (article 001) :**

DEPENSES : Déficit reporté : - 496 870.13 €

• **A la section de fonctionnement (article 002) :**

Excédent reporté	1 778 924.87
Besoin de financement en investissement (1068)	496 870.13
Excédent reporté au budget principal 2022:	1 282 054.74 €

Après en avoir délibéré, le conseil décide UNANIMEMENT de voter l'affectation de résultats détaillé ci-dessus.

Le Président  
Alain MORNAY

Accusé de réception en préfecture  
018-200070571-20220411-2022-25-1-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2022  
Date de réception préfecture : 12/04/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

COMPTE RENDU DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze avril, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de LIMEUX en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

5 avril 2022

Nombre de délégués

En exercice : 21

Présents : 15

**Etaient présents** : M. Alain MORNAY, Président, Mme Laure BAILLEUL, M. Bernard BAUCHER, M. Alain DE GALBERT, Mme Agnès DELANNOY, M. Jany FOUGERE, M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, M. Eric KORCABA, M. Olivier HOCHEDDEL, M. Rémi POINTEREAU, M. Damien PRELY, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, Mme Isabelle VILLEMONT, M. Julien YVON, membres.

**Pouvoirs** : Mme Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à M. Jany FOUGERE  
Pascale DIAS donne pouvoir à Alain MORNAY  
Chantal CREPAT à Jean-Sylvain GUILLEMAIN  
Rémi POINTEREAU à Damien PRELY  
Muriel LECLERC à Bernard BAUCHER

**Excusés** : M. Filipe MAIA

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

**2022-26 FIXATION DES TAUX DE FISCALITE 2022**

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état de notification des bases prévisionnelles, des allocations compensatrices ainsi que divers éléments utiles au vote des taux 2022 transmis par courriel par la Direction Départementale des Finances Publiques,

Considérant le produit attendu de la fiscalité directe locale nécessaire à l'équilibre du budget 2022,

Considérant qu'il convient de fixer les taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2022,

Il est proposé au conseil communautaire de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 ainsi qu'il suit :

- Taxe foncière sur le bâti : 3.52 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 7.28 %
- Contribution foncière des entreprises (CFE) : 4.63 %

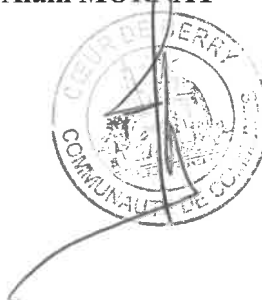
Soit un produit attendu hors taxe d'habitation de 307 258 €

Accusé de réception en préfecture  
018-200070571-20220411-2022-26-1-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2022  
Date de réception préfecture : 12/04/2022



Après en avoir délibéré, le conseil décide **UNANIMEMENT** de voter les taux présentés ci-dessus.

**Le Président**  
**Alain MORNAY**



Accusé de réception en préfecture  
018-200070571-20220411-2022-26-1-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2022  
Date de réception préfecture : 12/04/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

COMPTE RENDU DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze avril, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de LIMEUX en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

5 avril 2022

Nombre de délégués

En exercice : 21

Présents : 15

**Etaient présents** : M. Alain MORNAY, Président, Mme Laure BAILLEUL, M. Bernard BAUCHER, M. Alain DE GALBERT, Mme Agnès DELANNOY, M. Jany FOUGERE, M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, M. Eric KORCABA, M. Olivier HOCHEDDEL, M. Rémi POINTEREAU, M. Damien PRELY, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, Mme Isabelle VILLEMONT, M. Julien YVON, membres.

**Pouvoirs** : Mme Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à M. Jany FOUGERE  
Pascale DIAS donne pouvoir à Alain MORNAY  
Chantal CREPAT à Jean-Sylvain GUILLEMAIN  
Rémi POINTEREAU à Damien PRELY  
Muriel LECLERC à Bernard BAUCHER

**Excusés** : M. Filipe MAIA

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

**2022-27 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL**

---

Vu les articles L2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction budgétaire M57,

Considérant le projet de budget primitif 2022 présenté par le vice-Président en charge des finances.

Il est proposé au Conseil communautaire de voter le budget de l'exercice 2022 :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- 

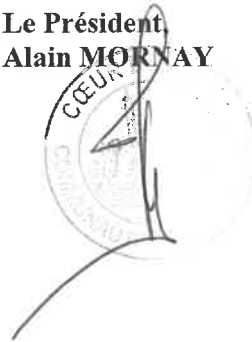
Le budget est équilibré en recettes et en dépenses aux montants suivants :

Accusé de réception en préfecture 018-200070571-20220411-2022-27-1-DE Date de télétransmission : 12/04/2022 Date de réception préfecture : 12/04/2022
--

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	2 746 382	1 585 848.26	2 866 046.87	3 241 396
Opérations d'ordre	141 133	19 612	19 612	141 133
Restes à réaliser				
Résultat reportés budgets principal et annexes (001 et 002)		1 282 054.74	496 870.13	
<b>Total</b>	<b>2 887 515</b>	<b>2 887 515</b>	<b>3 382 529</b>	<b>3 382 529</b>

Après en avoir délibéré, le conseil décide **UNANIMEMENT** de voter le budget primitif du budget principal 2022.

**Le Président,  
Alain MORNAY**



Accusé de réception en préfecture  
018-200070571-20220411-2022-27-1-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2022  
Date de réception préfecture : 12/04/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

COMPTE RENDU DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze avril, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de LIMEUX en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

5 avril 2022

Nombre de délégués

En exercice : 21

Présents : 15

**Etaient présents** : M. Alain MORNAY, Président, Mme Laure BAILLEUL, M. Bernard BAUCHER, M. Alain DE GALBERT, Mme Agnès DELANNOY, M. Jany FOUGERE, M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, M. Eric KORCABA, M. Olivier HOCHEDDEL, M. Rémi POINTEREAU, M. Damien PRELY, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, Mme Isabelle VILLEMONT, M. Julien YVON, membres.

**Pouvoirs** : Mme Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à M. Jany FOUGERE  
Pascale DIAS donne pouvoir à Alain MORNAY  
Chantal CREPAT à Jean-Sylvain GUILLEMAIN  
Rémi POINTEREAU à Damien PRELY  
Muriel LECLERC à Bernard BAUCHER

**Excusés** : M. Filipe MAIA

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

**2022-28 COMPTE DE GESTION 2021 : BUDGET ANNEXE DES ORDURES MENAGERES**

Le compte de gestion est le reflet de la comptabilité tenue par le trésorier. Il doit être en concordance avec le compte administratif tenu par la communauté de communes.

Vu les résultats du compte de gestion 2021 pour le budget, à savoir :

**Résultat d'investissement 2021**

- Résultat d'exercice 2021 :	61 615.60 €
- Résultat antérieur reporté :	- 41 971.45 €
- Résultat de clôture :	19 644.15 €

Accusé de réception en préfecture  
018-200070571-20220411-2022-28-1-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2022  
Date de réception préfecture : 12/04/2022

## Résultat de fonctionnement 2021

- Résultat d'exercice 2021 : - 34 563.84 €
- Résultat de fonctionnement reporté : 138 221.19 €
- Résultat de clôture (002) : 103 657.35 €

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit dans ses écritures.

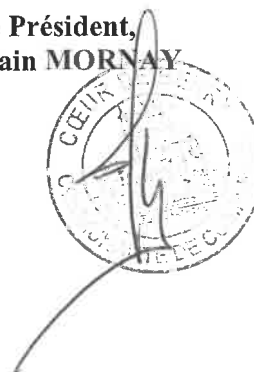
Considérant que le compte de gestion du budget principal n'appelle aucune observation ni aucune réserve.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021.
- 2) Statuant sur l'exécution du budget sur l'exercice 2021
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le conseil communautaire est invité à déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le conseil décide **UNANIMEMENT** de voter le compte de gestion 2021 présenté et déclare que ledit compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Le Président,  
Alain MORNAY**



Accusé de réception en préfecture  
018-200070571-20220411-2022-28-1-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2022  
Date de réception préfecture : 12/04/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON  
COMPTE RENDU DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze avril, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de LIMEUX en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

5 avril 2022

Nombre de délégués

En exercice : 21

Présents : 15

**Etaient présents** : M. Alain MORNAY, Président, Mme Laure BAILLEUL, M. Bernard BAUCHER, M. Alain DE GALBERT, Mme Agnès DELANNOY, M. Jany FOUGERE, M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, M. Eric KORCABA, M. Olivier HOCHEDDEL, M. Rémi POINTEREAU, M. Damien PRELY, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, Mme Isabelle VILLEMONT, M. Julien YVON, membres.

**Pouvoirs** : Mme Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à M. Jany FOUGERE  
Pascale DIAS donne pouvoir à Alain MORNAY  
Chantal CREPAT à Jean-Sylvain GUILLEMAIN  
Rémi POINTEREAU à Damien PRELY  
Muriel LECLERC à Bernard BAUCHER

**Excusés** : M. Filipe MAIA

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

**2022-29 COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES**

L'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les séances du Conseil communautaire où le compte administratif est débattu, le Conseil communautaire élit son président, le Président devant se retirer au moment du vote.

Vu le compte de gestion dressé par le comptable, le Conseil communautaire est invité à approuver le CA 2021 arrêté aux chiffres suivants :

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

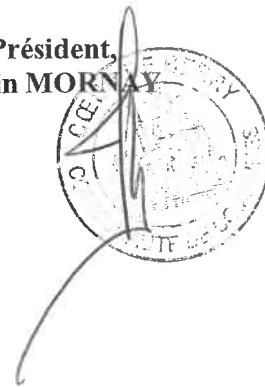
Dépenses	40 103.35 €
Recettes	101 718.95 €
Résultat d'exercice	61 615.60 €
Résultat antérieur reporté (001 CA 2021)	- 41 971.45 €
Résultat de clôture	19 644.15 €
Restes à réaliser Dépenses	0 €
Restes à réaliser Recettes	0 €
Restes à réaliser Solde	0 €
Solde global (001 BP 2022)	19 644.15 €

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	882 661.30 €
Recettes	848 097.46 €
Résultat d'exercice	- 34 563.84 €
Résultat antérieur reporté (002 CA 2021)	138 221.19 €
Résultat 2021	103 657.35 €
Besoin de financement en section investiss	0 €
Résultat de clôture (002 BP 2022)	103 657.35 €

Après en avoir délibéré, le conseil décide **UNANIMEMENT** de voter le compte administratif 2021 du budget ordures ménagères.

**Le Président,  
Alain MORNAY**



Accusé de réception en préfecture  
018-200070571-20220411-2022-29-1-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2022  
Date de réception préfecture : 12/04/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

COMPTE RENDU DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze avril, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de LIMEUX en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

5 avril 2022

Nombre de délégués

En exercice : 21

Présents : 15

**Etaients présents** : M. Alain MORNAY, Président, Mme Laure BAILLEUL, M. Bernard BAUCHER, M. Alain DE GALBERT, Mme Agnès DELANNOY, M. Jany FOUGERE, M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, M. Eric KORCABA, M. Olivier HOCHEDDEL, M. Rémi POINTEREAU, M. Damien PRELY, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, Mme Isabelle VILLEMONT, M. Julien YVON, membres.

**Pouvoirs** : Mme Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à M. Jany FOUGERE  
Pascale DIAS donne pouvoir à Alain MORNAY  
Chantal CREPAT à Jean-Sylvain GUILLEMAIN  
Rémi POINTEREAU à Damien PRELY  
Muriel LECLERC à Bernard BAUCHER

**Excusés** : M. Filipe MAIA

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

**2022-30 AFFECTATION DE RESULTATS 2021 SUR LE BUDGET ANNEXE ORDURES  
MENAGERES 2022**

Vu le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe Ordures ménagères, il est proposé au Conseil communautaire d'affecter le résultat de clôture de fonctionnement ainsi qu'il suit :

A la section investissement

Excédent reporté (article 001) : 19 644.15 €

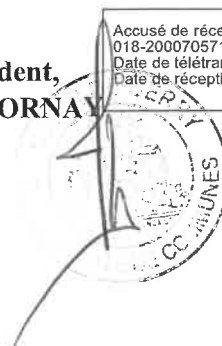
- A la section de fonctionnement :

Excédent reporté (article 002) : 103 657.35 €

Après en avoir délibéré, le conseil décide UNANIMEMENT de voter l'affectation de résultats détaillé ci-dessus.

Le Président,  
Alain MORNAY

Accusé de réception en préfecture  
018-200070571-20220411-2022-30-1-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2022  
Date de réception préfecture : 12/04/2022







**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON**  
**COMPTE RENDU DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SEANCE DU 11 AVRIL 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le onze avril, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de LIMEUX en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

5 avril 2022

Nombre de délégués

En exercice : 21

Présents : 15

**Etaient présents** : M. Alain MORNAY, Président, Mme Laure BAILLEUL, M. Bernard BAUCHER, M. Alain DE GALBERT, Mme Agnès DELANNOY, M. Jany FOUGERE, M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, M. Eric KORCABA, M. Olivier HOCHEDDEL, M. Rémi POINTEREAU, M. Damien PRELY, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, Mme Isabelle VILLEMONT, M. Julien YVON, membres.

**Pouvoirs** : Mme Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à M. Jany FOUGERE  
Pascale DIAS donne pouvoir à Alain MORNAY  
Chantal CREPAT à Jean-Sylvain GUILLEMAIN  
Rémi POINTEREAU à Damien PRELY  
Muriel LECLERC à Bernard BAUCHER

**Excusés** : M. Filipe MAIA

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

**2022-31 BUDGET PRIMITIF 2022 : BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES**

Vu les articles L2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M4,

Considérant le projet de budget primitif 2022 présenté par le vice-Président en charge des finances,

Il est proposé au Conseil communautaire de voter le budget de l'exercice 2022 :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Le budget est équilibré en recettes et en dépenses aux montants suivants :

Accusé de réception en préfecture 018-200070571-20220411-2022-31-1-DE Date de télétransmission : 12/04/2022 Date de réception préfecture : 12/04/2022
--

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	943 351	860 574.65	42 305	1 779.85
Opérations d'ordre (amortissements)	30 749	9 868	9 868	30 749
Restes à réaliser				
Excédent/déficit reporté		103 657.35	0	19 644.15
<b>Total</b>	<b>974 100</b>	<b>974 100</b>	<b>52 173</b>	<b>52 173</b>

Après en avoir délibéré, le conseil décide **UNANIMEMENT** de voter le budget primitif du budget ordures ménagères 2022.

**Le Président,  
Alain MORNAY**

Accusé de réception en préfecture  
018-200070571-20220411-2022-31-1-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2022  
Date de réception préfecture : 12/04/2022

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON**  
**COMPTE RENDU DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SEANCE DU 11 AVRIL 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le onze avril, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de LIMEUX en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

5 avril 2022

Nombre de délégués

En exercice : 21

Présents : 15

**Etaient présents** : M. Alain MORNAY, Président, Mme Laure BAILLEUL, M. Bernard BAUCHER, M. Alain DE GALBERT, Mme Agnès DELANNOY, M. Jany FOUGERE, M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, M. Eric KORCABA, M. Olivier HOCHEDDEL, M. Rémi POINTEREAU, M. Damien PRELY, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, Mme Isabelle VILLEMONT, M. Julien YVON, membres.

**Pouvoirs** : Mme Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à M. Jany FOUGERE  
Pascale DIAS donne pouvoir à Alain MORNAY  
Chantal CREPAT à Jean-Sylvain GUILLEMAIN  
Rémi POINTEREAU à Damien PRELY  
Muriel LECLERC à Bernard BAUCHER

**Excusés** : M. Filipe MAIA

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

**2022-32 COMPTE DE GESTION 2021 : VILLA QUINCY**

Le compte de gestion est le reflet de la comptabilité tenue par le trésorier. Il doit être en concordance avec le compte administratif tenu par la communauté de communes.

Vu les résultats du compte de gestion 2021 pour le budget, à savoir :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	55 892.78 €
Recettes	87 913.61 €
Résultat d'exercice 2021	32 020.83 €
Résultat antérieur reporté (002 CA 2021)	12 667 78 €
Résultat 2021	44 688.61 €
Besoin de financement en section investiss	295 €
Résultat de clôture (002 BP 2022)	44 393.61 €

Accuse de réception en préfecture  
018-200070571-20220411-2022-32-1-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2022  
Date de réception préfecture : 12/04/2022

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit dans ses écritures.

Considérant que le compte de gestion du budget principal n'appelle aucune observation ni aucune réserve.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021.
- 2) Statuant sur l'exécution du budget sur l'exercice 2021
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le conseil communautaire est invité à déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le conseil décide **UNANIMEMENT** de voter le compte de gestion Villa Quincy 2021 ci-dessus présenté.

**Le Président,  
Alain MORNAY**



Accusé de réception en préfecture  
018-200070571-20220411-2022-32-1-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2022  
Date de réception préfecture : 12/04/2022

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON**

**COMPTE RENDU DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SEANCE DU 11 AVRIL 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le onze avril, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de LIMEUX en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

5 avril 2022

Nombre de délégués

En exercice : 21

Présents : 15

**Etaient présents** : M. Alain MORNAY, Président, Mme Laure BAILLEUL, M. Bernard BAUCHER, M. Alain DE GALBERT, Mme Agnès DELANNOY, M. Jany FOUGERE, M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, M. Eric KORCABA, M. Olivier HOCHEDÉL, M. Rémi POINTÉREAU, M. Damien PRELY, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, Mme Isabelle VILLEMONT, M. Julien YVON, membres.

**Pouvoirs** : Mme Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à M. Jany FOUGERE  
Pascale DIAS donne pouvoir à Alain MORNAY  
Chantal CREPAT à Jean-Sylvain GUILLEMAIN  
Rémi POINTÉREAU à Damien PRELY  
Muriel LECLERC à Bernard BAUCHER

**Excusés** : M. Filipe MAIA

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

**2022-33 COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : BUDGET VILLA QUINCY**

L'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les séances du Conseil communautaire où le compte administratif est débattu, le Conseil communautaire élit son président, le Président devant se retirer au moment du vote.

Vu le compte de gestion dressé par le comptable, le Conseil communautaire est invité à approuver le CA 2021 arrêté aux chiffres suivants :

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses	295 €
Recettes	0 €
Résultat d'exercice	-295 €
Résultat antérieur reporté (001 CA 2021)	0 €
Résultat de clôture	-295 €
Solde global (001 BP 2022)	-295 €

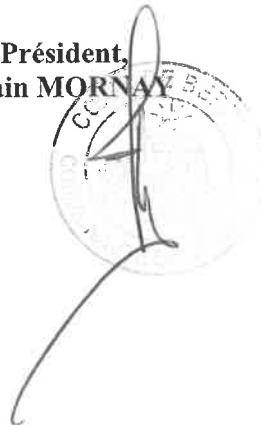
Accusé de réception en préfecture  
018-200070571-20220411-2022-33-1-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2022  
Date de réception préfecture : 12/04/2022

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	55 892.78 €
Recettes	87 913.61 €
Résultat d'exercice	32 020.83 €
Résultat antérieur reporté (002 CA 2021)	12 667.78 €
Résultat 2021	44 688.61 €
Besoin de financement en section investiss	295 €
Résultat de clôture (002 BP 2022)	44 393.61 €

Après en avoir délibéré, le conseil décide **UNANIMEMENT** de voter le compte administratif de la Villa Quincy ci-dessus présenté.

**Le Président,  
Alain MORNAY**



Accusé de réception en préfecture  
018-200070571-20220411-2022-33-1-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2022  
Date de réception préfecture : 12/04/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

COMPTE RENDU DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze avril, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de LIMEUX en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

5 avril 2022

Nombre de délégués

En exercice : 21

Présents : 15

**Etaient présents** : M. Alain MORNAY, Président, Mme Laure BAILLEUL, M. Bernard BAUCHER, M. Alain DE GALBERT, Mme Agnès DELANNOY, M. Jany FOUGERE, M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, M. Eric KORCABA, M. Olivier HOCHEDDEL, M. Rémi POINTEREAU, M. Damien PRELY, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, Mme Isabelle VILLEMONT, M. Julien YVON, membres.

**Pouvoirs** : Mme Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à M. Jany FOUGERE  
Pascale DIAS donne pouvoir à Alain MORNAY  
Chantal CREPAT à Jean-Sylvain GUILLEMAIN  
Rémi POINTEREAU à Damien PRELY  
Muriel LECLERC à Bernard BAUCHER

**Excusés** : M. Filipe MAIA

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

**2022-34 AFFECTATION DE RESULTATS 2021 SUR LE BUDGET VILLA QUINCY 2022**

Vu le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe Villa Quincy, il est proposé au Conseil communautaire d'affecter le résultat de clôture de fonctionnement ainsi qu'il suit :

- A la section investissement

Déficit reporté (article 001) : 295 €

- A la section de fonctionnement :

Excédent reporté :	44 688.61 €
Besoin de financement en investissement (1068) :	295 €
Résultat de clôture (article 002) :	44 393.61 €

Après en avoir délibéré, le conseil décide **UNANIMEMENT** d'affecter les résultats 2021 du budget villa Quincy sur le budget 2022.

Le Président,  
Alain MORNAY

Accusé de réception en préfecture  
018-200070671-20220411-2022-34-1-DE  
Date de transmission : 12/04/2022  
Date de réception préfecture : 12/04/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON  
COMPTE RENDU DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze avril, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de LIMEUX en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

5 avril 2022

Nombre de délégués

En exercice : 21

Présents : 15

**Etaient présents** : M. Alain MORNAY, Président, Mme Laure BAILLEUL, M. Bernard BAUCHER, M. Alain DE GALBERT, Mme Agnès DELANNOY, M. Jany FOUGERE, M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, M. Eric KORCABA, M. Olivier HOCHEDÉL, M. Rémi POINTÉREAU, M. Damien PRELY, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, Mme Isabelle VILLEMONT, M. Julien YVON, membres.

**Pouvoirs** : Mme Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à M. Jany FOUGERE  
Pascale DIAS donne pouvoir à Alain MORNAY  
Chantal CREPAT à Jean-Sylvain GUILLEMAIN  
Rémi POINTÉREAU à Damien PRELY  
Muriel LECLERC à Bernard BAUCHER

**Excusés** : M. Filipe MAIA

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

**2022-35 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 – VILLA QUINCY**

---

Vu les articles L2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M57

Considérant le projet de budget primitif 2022 présenté par le Président,

Il est proposé au Conseil communautaire de voter le budget de l'exercice 2022 :

- Au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et investissement

Le budget est équilibré en recettes et en dépenses aux montants suivants :

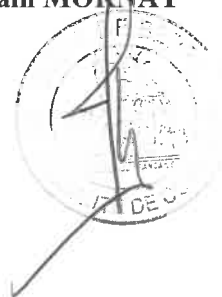
Accusé de réception en préfecture  
018-200070571-20220411-2022-35-1-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2022  
Date de réception préfecture : 12/04/2022



	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	112 414	68 315.39	26 064	26 064
Opérations d'ordre	295	0	0	295
Restes à réaliser				
Résultat reportés budgets principal et annexes (001 et 002)		44 393.61	295	0
<b>Total</b>	<b>112 709</b>	<b>112 709</b>	<b>26 359</b>	<b>26 359</b>

Après en avoir délibéré, le conseil décide **UNANIMEMENT** de voter le budget primitif 2022 présenté ci-dessus.

**Le Président,  
Alain MORNAY**



Accusé de réception en préfecture  
018-200070571-20220411-2022-35-1-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2022  
Date de réception préfecture : 12/04/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

COMPTE RENDU DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze avril, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de **LIMEUX** en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain **MORNAY**, Président.

Date de convocation :

5 avril 2022

Nombre de délégués

En exercice : 21

Présents : 15

**Etaient présents** : M. Alain **MORNAY**, Président, Mme Laure **BAILLEUL**, M. Bernard **BAUCHER**, M. Alain **DE GALBERT**, Mme Agnès **DELANNOY**, M. Jany **FOUGERE**, M. Jean-Sylvain **GUILLEMAIN**, M. Eric **KORCABA**, M. Olivier **HOCHEDÉL**, M. Rémi **POINTÉREAU**, M. Damien **PRELY**, M. Pascal **RAPIN**, M. Thierry **SIMONI**, Mme Isabelle **VILLEMONT**, M. Julien **YVON**, membres.

**Pouvoirs** : Mme Cidalia **DE SOUSA** donne pouvoir à M. Jany **FOUGERE**  
Pascale **DIAS** donne pouvoir à Alain **MORNAY**  
Chantal **CREPAT** à Jean-Sylvain **GUILLEMAIN**  
Rémi **POINTÉREAU** à Damien **PRELY**  
Muriel **LECLERC** à Bernard **BAUCHER**

**Excusés** : M. Filipe **MAIA**

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

**2022-36 APPROBATION DE VERSEMENT DE SUBVENTIONS**

➤ **MARPA**

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer une subvention d'un montant de 15 000 € à la MARPA de Lury-sur-Arnon.

➤ **BUDGET ANNEXE VILLA QUINCY**

Il est proposé au conseil communautaire le versement d'une subvention du budget principal sur le budget annexe Villa Quincy d'un montant de 15 816 €.

Après en avoir délibéré, le conseil décide **UNANIMEMENT** de verser les subventions ci-dessus mentionnées.

Le Président,  
Alain **MORNAY**



Accusé de réception en préfecture  
018-200070571-20220411-2022-36-1-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2022  
Date de réception préfecture : 12/04/2022

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON**  
**COMPTE RENDU DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SEANCE DU 11 AVRIL 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le onze avril, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de LIMEUX en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

5 avril 2022

Nombre de délégués

En exercice : 21

Présents : 15

**Etaient présents** : M. Alain MORNAY, Président, Mme Laure BAILLEUL, M. Bernard BAUCHER, M. Alain DE GALBERT, Mme Agnès DELANNOY, M. Jany FOUGERE, M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, M. Eric KORCABA, M. Olivier HOCHEDDEL, M. Rémi POINTEREAU, M. Damien PRELY, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, Mme Isabelle VILLEMONT, M. Julien YVON, membres.

**Pouvoirs** : Mme Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à M. Jany FOUGERE  
Pascale DIAS donne pouvoir à Alain MORNAY  
Chantal CREPAT à Jean-Sylvain GUILLEMAIN  
Rémi POINTEREAU à Damien PRELY  
Muriel LECLERC à Bernard BAUCHER

**Excusés** : M. Filipe MAIA

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

**2022-37 ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS POUR 2022**

Le Président résume les demandes de fonds de concours transmises par les communes pour l'année 2022. Ces demandes sont inscrites au budget 2022.

COMMUNE	PROJET	MONTANT TOTAL € HT	% du fonds de concours/ au coût HT du projet	FONDS PROPOSÉ
Lazenay	Réaménagement du centre Bourg	300 000	13.33%	40 000
Quincy	Réfection mur du cimetière	52 309.40	24.8%	13 000
Cerbois	Réfection de la salle polyvalente	230 500	8.13%	18 751.28

Accusé de réception en préfecture  
018-200070571-20220411-2022-37-1-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2022  
Date de réception en préfecture : 12/04/2022

<b>Chéry</b>	Aménagement et rénovation de la mairie	155 525.38	15.35%	23 881.06
<b>Méreau</b>	Rénovation façade <i>Projet 2021, fonds versés en 2022</i>	8 844	50%	4 422
<b>Preuilly</b>	Aménagement du cimetière	9 624.62	50%	4 812.31
<b>Ste Thorette</b>	Création d'un passage protégé PMR sur la RD 23	15 530.75	31.4%	4 887
<b>TOTAL</b>				<b>109 753.65 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil décide **UNANIMEMENT** de voter les fonds de concours présentés ci-dessus.

**Le Président,  
Alain MORNAV**

Accusé de réception en préfecture  
018-200070571-20220411-2022-37-1-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2022  
Date de réception préfecture : 12/04/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON  
COMPTE RENDU DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze avril, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de LIMEUX en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

5 avril 2022

Nombre de délégués

En exercice : 21

Présents : 15

Etaient présents : M. Alain MORNAY, Président, Mme Laure BAILLEUL, M. Bernard BAUCHER, M. Alain DE GALBERT, Mme Agnès DELANNOY, M. Jany FOUGERE, M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, M. Eric KORCABA, M. Olivier HOCHEDÉL, M. Rémi POINTÉREAU, M. Damien PRELY, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, Mme Isabelle VILLEMONT, M. Julien YVON, membres.

Pouvoirs : Mme Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à M. Jany FOUGERE  
Pascale DIAS donne pouvoir à Alain MORNAY  
Chantal CREPAT à Jean-Sylvain GUILLEMAIN  
Rémi POINTÉREAU à Damien PRELY  
Muriel LECLERC à Bernard BAUCHER

Excusés : M. Filipe MAIA

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

**2022-38 AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDIT DE PAIEMENT (AP/CP)**

Vu le code général de collectivités territoriales, article L 2311-3

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997

Vu l'instruction M57

Considérant que le vote en autorisation de programme et crédit de paiement AP/CP est nécessaire au montage des projets suivants : **construction d'ateliers-relais à la ZA la Garenne et construction d'une 3<sup>ème</sup> micro-crèche.**

Il est proposé au conseil de voter :

- le montant de l'AP/CP et la répartition des crédits relatifs à la réalisation des ateliers-relais à la ZA la Garenne et construction d'une 3<sup>ème</sup> micro-crèche comme suit :

Accusé de réception en préfecture  
des articles relatifs à la ZA la  
Garenne et construction d'une 3<sup>ème</sup>  
Date de transmission : 12/04/2022  
Date de réception préfecture : 12/04/2022

	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>TOTAL TTC</b>
<b>Ateliers-relais</b>	120 030	712 970	0	833 000
<b>3<sup>ème</sup> micro-crèche</b>	-	404 484	202 242	606 726
<b>TOTAL</b>	120 030	1 117 454	202 242	

Montant global de l'AP/CP :

AP/CP 2022 : 1 117 454 € TTC

AP/CP 2023 : 202 242 € TTC

L'autorisation de programme peut être révisée à tout moment par l'assemblée qui met alors à jour tous les points nécessaires en fonction de l'état d'avancement du projet.

Il est proposé au conseil de voter l'AP/CP présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil décide **UNANIMEMENT** de voter l'AP/CP ci-dessus.

**Le Président,  
Alain MORNAY**

Accusé de réception en préfecture  
018-200070571-20220411-2022-38-1-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2022  
Date de réception préfecture : 12/04/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

COMPTE RENDU DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze avril, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de LIMEUX en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

5 avril 2022

Nombre de délégués

En exercice : 21

Présents : 15

**Etaient présents** : M. Alain MORNAY, Président, Mme Laure BAILLEUL, M. Bernard BAUCHER, M. Alain DE GALBERT, Mme Agnès DELANNOY, M. Jany FOUGERE, M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, M. Eric KORCABA, M. Olivier HOCHEDDEL, M. Rémi POINTEREAU, M. Damien PRELY, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, Mme Isabelle VILLEMONT, M. Julien YVON, membres.

**Pouvoirs** : Mme Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à M. Jany FOUGERE  
Pascale DIAS donne pouvoir à Alain MORNAY  
Chantal CREPAT à Jean-Sylvain GUILLEMAIN  
Rémi POINTEREAU à Damien PRELY  
Muriel LECLERC à Bernard BAUCHER

**Excusés** : M. Filipe MAIA

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

**2022-39 EPFLI FONCIER – AVIS DE LA CDC SUR LE PROJET DE BRINAY**

La commune de Brinay a saisi la Communauté de communes Cœur de Berry sur son projet d'acquisition de l'ancien bar restaurant « l'auberge des As » dans l'objectif de relancer le commerce après réaménagement des locaux.

Conformément au règlement de l'EPFLI auquel la communauté de communes a adhéré, la CDC doit émettre un avis sur les opérations envisagées par ses communes membres.

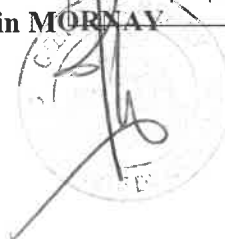
Le conseil est invité à délibérer sur le projet d'acquisition et réaménagement de l'ancien bar restaurant « l'Auberge des As » par la commune de Brinay.

M. Bernard Baucher, Maire de Brinay, se retire de la salle au moment du vote.

Après en avoir délibéré, le conseil décide **UNANIMEMENT** d'émettre un avis favorable au projet de Brinay inscrit dans le programme de l'EPFLI Foncier.

Le Président  
Alain MORNAY

Accusé de réception en préfecture  
018-200070571-20220411-2022-39-1-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2022  
Date de réception préfecture : 12/04/2022



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON  
COMPTE RENDU DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze avril, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de LIMEUX en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.

Date de convocation :

5 avril 2022

Nombre de délégués

En exercice : 21

Présents : 15

**Etaient présents** : M. Alain MORNAY, Président, Mme Laure BAILLEUL, M. Bernard BAUCHER, M. Alain DE GALBERT, Mme Agnès DELANNOY, M. Jany FOUGERE, M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, M. Eric KORCABA, M. Olivier HOCHEDDEL, M. Rémi POINTEREAU, M. Damien PRELY, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, Mme Isabelle VILLEMONT, M. Julien YVON, membres.

**Pouvoirs** : Mme Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à M. Jany FOUGERE  
Pascale DIAS donne pouvoir à Alain MORNAY  
Chantal CREPAT à Jean-Sylvain GUILLEMAIN  
Rémi POINTEREAU à Damien PRELY  
Muriel LECLERC à Bernard BAUCHER

**Excusés** : M. Filipe MAIA

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

**2020-40 AVIS DE LA CDC SUR LE PROJET EOLIEN DE LA SOCIETE LURY ENERGIE**

Dans le cadre de l'enquête publique concernant un projet éolien sur la commune de Lury-sur-Arnon, porté par la société Lury Energie, la Préfecture du Cher a sollicité l'avis de plusieurs collectivités dont celui de la Communauté de communes Cœur de Berry.

Le conseil est donc invité à exprimer son avis sur ce dossier, lequel a été communiqué à l'ensemble des conseillers communautaires.

Après en avoir délibéré, le conseil émet un avis **DEFAVORABLE** – POUR : 9, CONTRE : 9, ABSTENTIONS : 2, le vote du Président étant prépondérant en cas d'égalité des voix en vertu de l'article L 2121-20 du CGCT - au projet éolien sur la commune de Lury-sur-Arnon.

Accusé de réception en préfecture  
018-2010 70571-20220411-2022-40-1-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2022  
Date de réception préfecture : 12/04/2022

Le Président  
Alain MORNAY







**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON**  
**COMPTE RENDU DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SEANCE DU 11 AVRIL 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le onze avril, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de **LIMEUX** en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain **MORNAY**, Président.

Date de convocation :

5 avril 2022

Nombre de délégués

En exercice : 21

Présents : 15

**Etaient présents** : M. Alain **MORNAY**, Président, Mme Laure **BAILLEUL**, M. Bernard **BAUCHER**, M. Alain **DE GALBERT**, Mme Agnès **DELANNOY**, M. Jany **FOUGERE**, M. Jean-Sylvain **GUILLEMAIN**, M. Eric **KORCABA**, M. Olivier **HOCHEDDEL**, M. Rémi **POINTEREAU**, M. Damien **PRELY**, M. Pascal **RAPIN**, M. Thierry **SIMONI**, Mme Isabelle **VILLEMONT**, M. Julien **YVON**, membres.

**Pouvoirs** : Mme Cidalia **DE SOUSA** donne pouvoir à M. Jany **FOUGERE**  
Pascale **DIAS** donne pouvoir à Alain **MORNAY**  
Chantal **CREPAT** à Jean-Sylvain **GUILLEMAIN**  
Rémi **POINTEREAU** à Damien **PRELY**  
Muriel **LECLERC** à Bernard **BAUCHER**

**Excusés** : M. Filipe **MAIA**

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

**2022- 41bis - Demande de DETR/DSIL pour les travaux de voirie 2022 – modifiant la délibération 2022-1 ayant le même objet**

Le Président expose.

La Communauté de communes envisage de réaliser des travaux sur les voiries d'intérêt communautaire en 2022 selon le plan de financement suivant :

**DEPENSES HT**

415 986.51 €

**TOTAL**

415 986.51 €

**RECETTES**

Etat – DETR/DSIL (40%) 166 394.60 €

Autofinancement (60%) 249 591.91 €

**TOTAL**

415 986.51 €

Accusé de réception en préfecture  
018-200070571-20220411-2022-41bis-DE  
Date de télétransmission : 20/04/2022  
Date de dépôt en préfecture : 20/04/2022

Le Président demande donc aux membres présents :

- D'approuver le projet de travaux de voirie 2022 :

Commune	Voies	Linéaires
- BRINAY :	VC 207 dite des Follet	285 ml
	VC 204 dite des Brosses	680 ml
- LAZENAY :	VC5	2 000 ml
	VC7	667 ml
- MEREAU :	VC4 allée de Nizerolles	920 ml
	VC haut Berry Chambellerie	550 ml
	Haut Berry limite Lury	800 ml
- QUINCY :	VC de Quincy à Brinay	200 ml
	Route du petite Villalin à Mehun	200 ml
	Route du grande Villalin au four à chaux	328 ml
- PREUILLY	Chemin du Carroir	256 ml
	Chemin du Port	375 ml
	Chemin de la Plage	72 ml
- LIMEUX	Route des Lats	2 800 ml
- SAINTE THORETTE	Route de Fublaine	1 100 ml
	Chemin du Gué	160 ml
	Chemin de Charost	125 ml

- D'inscrire le financement de ce projet au budget 2022,
- De solliciter une subvention d'un montant de **166 394.60 €** à la Préfecture du Cher dans le cadre de la DETR/DSIL de l'année 2022,
- De l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'établissement de ce dossier et à signer tous les documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le conseil décide **UNANIMEMENT** :

- ✓ d'approuver le programme de travaux de voirie 2022 ci-dessus détaillé,
- ✓ d'inscrire le financement de ce projet au budget 2022,
- ✓ de solliciter une subvention d'un montant de **166 394.60 €** à la Préfecture du Cher dans le cadre de la DETR/DSIL de l'année 2022,
- ✓ de l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'établissement de ce dossier et à signer tous les documents s'y rapportant.

Le Président,  
Alain MORNAY



Accusé de réception en préfecture  
018-200070571-20220411-2022-41bis-DE  
Date de télétransmission : 20/04/2022  
Date de réception préfecture : 20/04/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

COMPTE RENDU DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 AVRIL 2022

Date de convocation : L'an deux mil vingt-deux, le onze avril, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de LIMEUX en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain MORNAY, Président.  
5 avril 2022

Nombre de délégués  
En exercice : 21  
Présents : 15

**Étaient présents :** M. Alain MORNAY, Président, Mme Laure BAILLEUL, M. Bernard BAUCHER, M. Alain DE GALBERT, Mme Agnès DELANNOY, M. Jany FOUGERE, M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, M. Eric KORCABA, M. Olivier HOCHEDÉL, M. Jacky MORTIER, M. Damien PRELY, M. Pascal RAPIN, M. Thierry SIMONI, Mme Isabelle VILLEMONT, M. Julien YVON, membres.

**Pouvoirs :** Mme Cidalia DE SOUSA donne pouvoir à M. Jany FOUGERE  
Pascale DIAS donne pouvoir à Alain MORNAY  
Chantal CREPAT à Jean-Sylvain GUILLEMAIN  
Rémi POINTÉREAU à Damien PRELY  
Muriel LECLERC à Bernard BAUCHER

**Excusés :** M. Filipe MAIA

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

**2022-42 Autorisation du Président à signer le marché voirie pour 2022**

Le Président expose l'article L 5211.11 qui prévoit que « *le Président, les Vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant* ».

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 27 juillet 2020 attribuant délégation de pouvoir, mentionnant que M. Le Président peut prendre « toute décision concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et services pouvant être passés sans formalité préalable et qui ne sont pas soumis à l'obligation de transmission au service du contrôle de légalité »,

Compte tenu de son montant supérieur à 209 000 €, le marché de travaux voirie pour 2022 est transmissible en Préfecture. Dès lors, ce marché n'est pas concerné par la délégation de pouvoir défini par la délibération du conseil communautaire du 27 juillet 2020.

Afin que les travaux de voirie pour 2022 puissent débiter dès que possible, il est donc proposé au conseil communautaire de donner délégation à M. le Président pour signer tous les documents relatifs à l'ensemble de la procédure du marché de travaux de voirie.

Le Président devra rendre compte au conseil communautaire des décisions prises concernant ce marché en vertu de la présente délégation de pouvoir.

Après en avoir délibéré, le conseil décide **UNANIMEMENT** d'attribuer à M. le Président la délégation de signature concernant le marché de travaux de voirie pour 2022.

Accusé de réception en préfecture  
016-200070571-20220411-2022-04-11-42-DE.  
Président du conseil communautaire de signature  
Date de réception préfecture : 17/05/2022



Le Président,  
Alain MORNAY